PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU COVID 19
ACCUEIL A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE L'ESPACE SUD
02 juin 2020

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des prochaines recommandations

Toute personne doit être munie d'un masque pour accéder dans l'enceinte de l'établissement.

L'accès sera interdit aux personnes ayant des difficultés respiratoires.

Un fléchage est mis en place pour indiquer le sens de la circulation à l'entrée et à la sortie pour éviter de se croiser.

Un ensemble de consignes est affiché afin d'informer les usagers.

Les usagers sont invités à se présenter déjà en maillot de bain dans l'établissement de sorte que le passage dans les vestiaires soit limité dans le temps.

Le présent protocole doit être respecté par tous les usagers et visiteurs de la piscine communautaire.

ACCUEIL

Un espace de désinfection des mains est installé à l'entrée et à la sortie de l'établissement.
Le personnel de l'équipement est muni d'un masque de protection, de gants jetables et de gel hydroalcoolique.
Le signalement de distanciation matérialisé au sol par un ruban adhésif est à respecter.
Après chaque utilisation par les usagers, le clavier du terminal de paiement électronique est désinfecté par l'hôtesse d'accueil.

DANS LES VESTIAIRES A L'ENTREE

- ✓ La fréquentation maximale est limitée à 10 personnes.
- ✓ Sur les bancs, un emplacement tous les 1.5 m est matérialisé par un ruban adhésif pour favoriser la distanciation.
- ✓ Aucun casier ne sera disponible.
- ✓ La fréquentation simultanée au niveau des douches est limitée à 4 personnes.
- ✓ Les usagers doivent se savonner et passer à la douche avant l'entrée dans les bassins.
- ✓ L'utilisation des sèches cheveux est interdite.

DANS LES BASSINS

- ✓ Tout échange de matériel est interdit entre nageurs.
- ✓ Les nageurs ne sont pas autorisés à discuter dans la ligne d'eau.
- ✓ Le matériel pédagogique utilisé est désinfecté à l'eau chlorée par un maître-nageur après utilisation.
- ✓ L'accès des 3 bassins est limité à 1h par usager.
- ✓ Chaque ligne d'eau du bassin de 25 mètres ne peut accueillir plus de 3 nageurs.
- ✓ Le bassin d'apprentissage ne peut accueillir simultanément plus de 10 personnes.
- ✓ La pataugeoire ne peut accueillir plus de 4 personnes simultanément.

DANS LES VESTIAIRES A LA SORTIE

- ✓ La fréquentation maximale est limitée à 10 personnes.
- ✓ Sur les bancs, un emplacement tous les 1.5 m est matérialisé par un ruban adhésif pour favoriser la distanciation.
- ✓ La fréquentation simultanée au niveau des douches est limitée à 4 personnes.
- ✓ Les usagers doivent se savonner et passer à la douche à la sortie des bassins.
- ✓ L'utilisation des sèches cheveux est interdite.

DANS LES GRADINS

- ✓ L'accès aux gradins est autorisé en respectant la distanciation d'au moins 1 mètre.
- ✓ Le port du masque est obligatoire.

COURS ECOLE DE NATATION

- ✓ 10 élèves au maximum par cours.
- ✓ La distanciation sera mise en place durant le cours.
- ✓ Le matériel pédagogique sera désinfecté en fin de matinée et en fin de journée.

COURS D'AQUAKID

- ✓ Les groupes seront scindés afin de respecter la distanciation en vigueur.
- ✓ Les matériels pédagogiques sera réduit au strict minimum et sera désinfecté.

COURS D'AQUAGYM

- ✓ 25 personnes au maximum par cours.
- ✓ Les cours se dérouleront sur une moitié du bassin sportif.
- ✓ Le matériel sera désinfecté après chaque cours.

COURS D'AQUABIKE

- ✓ 10 personnes au maximum par cours.
- ✓ Les cours se dérouleront dans le bassin d'apprentissage.
- ✓ Ce matériel sera immergé en permanence dans de l'eau chlorée par conséquent désinfecté automatiquement.

SOGES vous souhaite la bienvenue et une bonne baignade en respectant les gestes barrières.